 5-IV bcd (2010-2011) — N° 3 – **Annexes 3 et 9** ***partim***

PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

11 JUILLET 2011

PROJET DE DÉCRET

contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports

par

M. de Lamotte

* Voir Doc. **5-IV bcd** (2010-2011) – N^{os} 1 et 2, Annexes 3 et 9 *partim*.
Voir CRIC (2010-2011) – N^{o} 178.

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

Mesdames,

Messieurs,

La Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports s'est réunie le 11 juillet 2011, en séance publique de commission, afin d'examiner le projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 5-IV bcd (2010-2011) – N[os] 1 et 2, Annexes 3 et 9 *partim*) ([1]).

([1]) *Ont participé aux travaux :* Mme Barzin, M. Bayet, Mme Cornet, MM. de Lamotte (Rapporteur), Eerdekens, Mme Gonzalez, M. Jeholet, Mme Kapompole (Présidente), MM. Kilic, Lebrun, Noiret.

Ont assisté à la réunion : M. Miller, Mme Simonis.
M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.
M. Duchêne, Premier auditeur-réviseur à la Cour des comptes.

I. EXPOSÉ DE M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS

En ce qui concerne la D.O. 13 – programme 11 Infrastructures sportives, **M. le Ministre Antoine** indique que ce programme connaît une légère augmentation de 330 000 euros en moyens d'action et de 106 000 euros en moyens de paiement.

Pour ce qui est de la D.O. 14 – programme 04 Aéroports et aérodromes régionaux, il relève une diminution de 497 000 euros en moyens d'action et de 527 000 euros en moyens de paiement. Celle-ci est essentiellement due aux besoins constatés dans le secteur. Il signale que, dans le cadre des dépenses de toutes natures, un montant maximum de 100 000 euros a été inscrit pour l'édition d'un ouvrage sur le succès des deux aéroports car M. le Ministre Antoine pense qu'il faut valoriser davantage ces deux aéroports. Il s'agit aussi d'un outil de conviction par rapport aux investisseurs, notamment étrangers. Il tient à rappeler que l'aéroport de Liège se distingue par la montée du trafic fret (+30 %). Cet aéroport enregistre aujourd'hui 635 000 tonnes avec un objectif affiché d'un million de tonnes en 2020. Au niveau passagers, le trafic reste stable à Liège avec peut-être une légère diminution en 2010.

Au niveau de la D.O. 18 – Entreprises, emploi et recherche, M. le Ministre Antoine tient à signaler que l'évolution des crédits est surtout marquée du sceau de « parole donnée, promesse tenue » puisque l'ajustement permet d'apporter 15 millions d'euros supplémentaires pour atteindre 1,113 milliard d'euros.

Pour les Aides à la promotion de l'emploi (APE), il met en évidence une augmentation de 7,8 millions d'euros tant en moyens d'action qu'en moyens de paiement, ce qui signifie qu'il n'y a pas d'encours. Ces moyens supplémentaires permettront surtout d'assurer l'indexation du point APE et de prolonger plusieurs dispositifs, tels que les constatateurs communaux, les *job coaching* et le complément pour les conseillers en logement.

Concernant les structures d'accompagnement à la création d'emploi (SAACE), l'augmentation de crédit de 0,5 million d'euros permettra de procéder à de nouveaux agréments en 2011 puisqu'il y a une augmentation de 83 % des crédits depuis l'initial 2010 et sept nouveaux agréments à traiter. Les SAACE seront donc complètement stabilisées puisque ces structures autonomes d'auto-création d'emploi fonctionnent bien et qu'elles sont en attente du décret-relais qui est le décret *Airbag*. Le projet de décret reviendra d'ici quelques jours du Conseil d'État et, une fois adopté, il permettra d'avoir une politique volontariste en matière d'installation comme indépendant ou de création d'entreprise.

Les entreprises de formation par le travail (EFT) et les organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP) connaissent une augmentation de 1,9 million d'euros en moyens d'action et de 1,5 million d'euros en moyens de paiement. Leur subventionnement est ainsi porté de de 50 à 85 %. Il s'agit d'un phasage qui avait été décidé par le prédécesseur de M. le Ministre Antoine en 2004 jusqu'en 2012. Les subventions sont donc aujourd'hui de 85 %, elles devraient passer ensuite à 100 %. M. le Ministre Antoine tient à signaler que, à la demande du secteur, il n'a pas été procédé à un phasage négatif qui aurait impliqué de retirer de l'argent à certaines ASBL dont le montant horaire se situait au-delà de 10 et 12 euros, pour ne pas précariser ces ASBL qui pensaient vraiment garder ces moyens. Il lui semble que l'effort du Gouvernement est donc d'autant plus remarquable qu'il n'a organisé que le phasage positif, d'où une rallonge budgétaire de 1,5 million d'euros. Le Gouvernement a aussi tenu ses engagements par rapport aux avances à verser pour fin juin 2011. Pour avoir rencontré récemment les représentants de ce secteur, M. le Ministre Antoine estime que ceux-ci se montrent satisfaits de l'évolution des crédits alloués dans un contexte budgétaire difficile.

Pour ce qui est des nouveaux projets, M. le Ministre Antoine met en avant la plate-forme « Langues », pour laquelle un marché européen va être adjugé dans les prochains jours. Le concept proposé permettra de mettre à la disposition de tous les Wallons un contact par Internet, avec correction individualisée, pour apprendre les langues nationales. Ce sera une grande première mondiale puisque la Wallonie sera la seule région à être exonérée de tout droit de licence. Chacun pourra accéder à ce site et pourra apprendre des langues, avec correction individualisée. Les communes ou les CPAS pourront d'ailleurs créer des classes pour pouvoir, le cas échéant, encadrer les apprenants s'ils le souhaitent. Il s'agit d'un gros effort, puisque ce marché s'étale sur quatre ans pour un montant de près de cinq millions d'euros, d'où l'inscription de 1,2 million d'euros par an.

Il fait aussi référence à l'organisation du Championnat d'Europe des métiers *Euroskills* à Francorchamps en 2012. La Région wallonne a soldé la part publique qu'elle devait (1,850 million d'euros) à l'ASBL *SkillsBelgium*. D'ici là, le Championnat du monde des métiers *Worldskills* aura lieu à Londres au mois d'octobre 2011.

Concernant les centres de formation professionnelle, M. le Ministre Antoine relève trois éléments :

– un supplément de crédits de 620 000 euros en faveur du campus technologique de Charleroi pour le financement de l'Espace du Savoir;

– un crédit ajusté de 500 000 euros pour la construction d'un centre de formation à Saint-Hubert lié particulièrement aux métiers de l'aéronautique, en décrochage par rapport à l'aéroport de Liège, dans la droite ligne de la

valorisation de l'aérodrome. Ce projet est porté par l'intercommunale IDELUX, avec la création d'un centre de compétence;

– un complément de financement pour 140 000 euros en faveur du Wallonie Aerotraining Network (WAN) en matière de frais de fonctionnement.

Concernant les plateformes intégrées (*Greenwall)*, M. le Ministre Antoine indique que deux nouveaux centres de construction sont prévus dans le cadre de l'alliance emploi-environnement en Wallonie picarde et dans le Brabant wallon. Un montant d'un million d'euros est inscrit à l'ajustement dans un système de préfinancement par les intercommunales concernées.

II. OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

M. Duchêne, Premier auditeur-réviseur à la Cour des comptes, mentionne que, pour les compétences spécifiques de M. le Ministre Antoine, la Cour a consacré un point au projet d'ajustement du budget du Forem qui devait être soumis au comité de gestion de cet organisme le 5 juillet 2011.

La Cour constate que le budget ne mentionne pas les dépenses financées par le compte de réserves. En l'état actuel, si le Forem exécutait l'intégralité de son budget, celui-ci présenterait un déficit d'au moins 17,9 millions d'euros, puisque les réserves ne peuvent être inscrites une deuxième fois en recettes. La Cour n'est pas à même, en l'état actuel, de préciser quel sera le montant du résultat budgétaire du Forem, étant donné qu'elle a connu, dans le passé, deux types de situation : un déficit lorsque l'intégralité du budget est exécuté et, parfois, des excédents, y compris quand on tenait compte des dépenses financées par les réserves du Forem, lorsqu'il y avait sous-utilisation d'autres programmes. C'est souvent le cas au début du Plan Marshall, où le Forem développe des excédents au début de la réalisation de ce plan, étant donné que la Région anticipe souvent en versant les fonds nécessaires au Forem, qui prend un certain temps avant de mettre en œuvre les mesures.

La Cour relève donc une incertitude quant au résultat budgétaire final du Forem.

III. RÉPONSE DE M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS AUX OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

M. le Ministre Antoine signale qu'il n'a évidemment pas pu prendre l'arrêté ministériel de ventilation du compte de réserves, puisque le comité de gestion du Forem l'a approuvé le 5 juillet dernier et qu'il vient de le transmettre à son cabinet, qui doit encore le vérifier.

Il tient simplement à indiquer que les réserves du Forem sont un peu en diminution. Elles étaient d'environ 113 millions d'euros en 2010, elles se situent à 94 millions d'euros en 2011. Il signale qu'une grande nouveauté est déjà intervenue l'année dernière par rapport au passé : au lieu d'utiliser complètement le compte de réserves, comme c'était le cas par le passé, le Gouvernement wallon a opté pour une approche pluriannuelle, en tenant compte des dépenses qui sont impactées au compte de réserves, mais qui reviennent pendant plusieurs années. Il n'a en effet pas souhaité qu'il y ait des ruptures dans le paiement de ces services.

Par ailleurs, il n'est pas étonnant que le compte de réserves du Forem génère d'autres réserves, puisqu'il n'est pas utilisé dans sa totalité, ce qui améliore d'autant la situation du Forem. Cela sécurise aussi les opérateurs dans leurs dépenses. Le Gouvernement wallon prendra donc l'arrêté de ventilation des réserves du Forem et il verra ensuite.

Au niveau du résultat du Forem, M. le Ministre Antoine constate que, de manière systématique, le résultat final a été largement meilleur que ce qui était annoncé. Alors qu'à l'initial 2008, ce résultat était de -115 millions d'euros, il est devenu +9,470 millions d'euros au final. En 2009, la prévision était de -124 millions d'euros qui est devenue -11 millions d'euros au final. En 2010, les -81 millions d'euros inscrits à l'initial sont devenus -17 millions d'euros. À chaque fois, la réalisation a été largement meilleure, eu égard notamment à la sous-utilisation des crédits. Ce sera encore le cas cette année pour le Forem, ce qui est assez logique.

IV. DISCUSSION GÉNÉRALE

Recettes

Au niveau des recettes courantes, **M. Bayet** revient sur la perception de la redevance télévision. M. le Ministre Antoine a expliqué que l'administration avait injustement taxé les statuts BIM et OMNIO. Or, il constate que, dans le cadre du présent ajustement, il n'y a pas de modification. Le Ministre avait estimé cette perception indue à près de 14 millions d'euros, mais M. Bayet n'a pas relevé de recettes en moins ou de dépenses en plus. Il aimerait savoir comment le ministre compte procéder, sur le plan technique, pour rembourser les contribuables concernés.

Il se réfère aux recettes générales non fiscales reprises en page 10 du programme justificatif. À l'A.B. 26.02.10 – Intérêts de placements de la D.O. 12, il constate une progression de 332 000 euros. Il suppose que ces intérêts sont obtenus via la centralisation de la trésorerie ou alors au travers de la gestion de la dette. Il aimerait obtenir de plus amples explications en la matière. .

En réponse aux questions de M. Bayet sur les recettes courantes, **M. le Ministre Antoine** tient à préciser que la DGO7 n'a pas transféré la totalité des recettes découlant de la redevance télévision au receveur régional. Lors de l'examen de la préfiguration 2010, le représentant de la Cour des comptes avait indiqué qu'il préférait, de manière orthodoxe, faire repasser les 14 millions d'enrôlements indus dans les recettes générales et créer ensuite un article de dépenses. Or, M. le Ministre Antoine estime que cela va prendre beaucoup de temps et que les personnes qui souhaitent être remboursées veulent l'être tout de suite. C'est pour cela que la DGO7 a gardé un certain nombre de crédits, même s'il existe plusieurs cas de figure en fonction de la situation des contribuables. S'ils doivent de l'argent pour le passé, il y a des retenues à organiser.

Il considère que les intérêts de placement de la D.O. 12 constituent effectivement l'enjeu de la centralisation de la trésorerie. De plus, la Région wallonne a émis quelques billets de trésorerie pour des placements à très court terme. Cela coïncide avec le rythme de la couverture de ses besoins de financement. Si la Région contracte des emprunts qui, à un moment donné, ne sont pas nécessaires pour ses dépenses, elle a parfois la faculté de placer des billets de trésorerie. Elle l'a fait notamment à la Ville de Liège. Il s'agit de placements à 28 jours, donc à très court terme.

Analyse des différents programmes

Division organique 14 – Mobilité et Voies hydrauliques

Programme 04 : Aéroports et Aérodromes régionaux

M. Noiret évoque la nouvelle allocation de base 12.10.11 alimentée à concurrence de 100 000 euros en vue de la publication d'un ouvrage sur l'histoire des aéroports wallons. Sa question porte sur la participation des aéroports eux-mêmes à cette opération. Il a cru comprendre que, dans la Déclaration de politique régionale, un effort particulier allait être fait pour essayer d'autonomiser, de responsabiliser les structures de gestion vers une démarche de *self supporting* de bon aloi quand on met en place des outils de ce type. Sa question est la suivante : la Région met 100 000 euros, que mettent les aéroports eux-mêmes et pour faire quoi? Si c'est une opération de *marketing* ou une opération beaucoup plus importante, de quoi en retourne-t-il ?

M. le Ministre Antoine signale qu'au travers de l'allocation budgétaire de 100 000 euros, est visée une opération de promotion et de *marketing* dans ces crédits de toute nature. Il est prévu d'y associer des opérateurs, des clients des deux aéroports ainsi que d'anciens ministres. Il pense qu'il faut avoir la correction de dire que le développement des aéroports a été porté par plusieurs gouvernements, par les quatre familles politiques et que chaque ministre y a apporté sa pierre. L'opération est destinée à valoriser le succès des aéroports ainsi que les perspectives futures.

D.O. 18 – Entreprises, emploi et recherche

Mme Cornet constate que le feuilleton d'ajustement à l'examen est un petit ajustement et qu'il n'y a pas grand-chose à aborder dans le cadre des compétences qui sont celles du Ministre Antoine. Par contre, la politique de l'emploi et de la formation est le plat de consistance. En tant que mandataire politique à différents niveaux de pouvoir, elle souscrit tout à fait à la proposition émise par M. le Ministre Antoine qu'il faut recycler les politiques.

Eu égard aux moyens humains et financiers importants que la politique de l'emploi et de la formation mobilise, eu égard aux objectifs de service public qu'il faut rencontrer en termes d'accompagnement du demandeur d'emploi inoccupé vers l'emploi, il convient, à un moment donné, de se poser la question de l'efficience des politiques qui sont mises en œuvre, de la pertinence de celles-ci, eu égard aux budgets qui leur sont consacrés. Sans vouloir faire

de la politique politicienne ou entrer dans des polémiques stériles, il suffit, pour s'en convaincre de voir combien, en dix ans, le budget du Forem a évolué, et combien les taux de demandes d'emploi ont, eux, peu évolué, même si on enregistre une légère amélioration des chiffres. Si on replace ce débat sur un terme de dix ans, on observe que les politiques qui sont mises en œuvre ne prêchent pas nécessairement par une performance excessive.

Mme Cornet se permet de saisir la proposition d'analyse et de recyclage des politiques qui ont été mises en oeuvre, en suggérant même leur réévaluation, pour voir s'il convient, oui ou non, de poursuivre sur le rythme de croisière qui est celui du Forem aujourd'hui. Elle ne souhaite pas évoquer les perspectives de réforme du Forem qui ont été annoncées par M. le Ministre Antoine et qu'elle jugera sur pièce.

Elle constate que le budget dévolu à l'emploi et à la formation évolue encore une fois et il a comme conséquence qu'aujourd'hui, un euro sur cinq du budget wallon est consacré à sa politique de l'emploi et de la formation.

M. de Lamotte pense que l'emploi et le chômage sont effectivement des matières qui intéressent beaucoup de monde. À la veille de l'adoption de l'ajustement à l'examen, il tient à mettre en exergue l'embellie dont l'emploi bénéficie en Région wallonne, qui fait en sorte qu'un certain nombre de demandeurs d'emploi ou de chômeurs indemnisés ont maintenant retrouvé un boulot. Ils ont soit été formés au Forem, soit été formés à l'IFAPME, mais aussi dans des OISP et des EFT qui sont des ASBL dynamiques dans le secteur.

Il tient à indiquer que la situation économique et les actions sélectives qui sont menées sont tout à fait importantes et que les outils mis en place, dont M. le Ministre Antoine a la responsabilité, sont des éléments porteurs et importants. Il rappelle que M. le Ministre Antoine a relancé la désignation de l'administrateur général du Forem, mais aussi le contrat de service public, qui sera évoqué dans les mois à venir.

M. le Ministre Antoine tient à remercier les différents intervenants pour leurs contributions respectives en faveur de l'emploi parce que, même si l'ajustement contient pour l'essentiel des éléments techniques, il s'agit quand même aussi d'un ajustement politique.

En réponse aux remarques de Mme Cornet qui veut voir à l'usage la réforme du Forem, M. le Ministre Antoine salue sa prudence, mais il ne l'entend pas *a priori* faire un réquisitoire contre les réformes entreprises. Elle demande au Gouvernement wallon d'être efficace et donc de procéder à des évaluations. Mais M. le Ministre Antoine fait remarquer que c'est qu'il a fait puisque, pour tous les pans de la politique de l'emploi et de la formation, il a fait procéder à une évaluation extérieure : l'évaluation du Forem confiée à PwC, l'évaluation de l'IFAPME à Isis-Consult, l'évaluation du dispositif APE à Sonecom, celle des EFT à la Comase. Il ne reste plus qu'un secteur à soumettre à évaluation, ce sont les MIRE pour lesquelles le consultant extérieur doit être désigné. On ne peut quand même pas reprocher au Gouvernement de ne pas vouloir, à un moment donné, lorsque les moyens sont rares et les ambitions importantes, recalibrer les moyens qui sont donnés. Pour les MIRE, sachant que l'inspection avait déjà constaté des différences de financement assez importantes d'une MIRE à l'autre, le Gouvernement souhaite objectiver les constats et les faire partager avec l'inter-MIRE pour pouvoir faire évoluer un décret qui est tout récent puisqu'il date de 2009.

Tout cela démontre bien la volonté de recycler et, même s'il y a des évolutions positives dans le budget, les réformes sont bien plus importantes que la croissance des moyens budgétaires.

En ce qui concerne la performance, M. le Ministre Antoine tient à signaler que le Gouvernement wallon vient de signer une convention avec la Confédération wallonne de la construction. Il a établi avec les représentants de cette confédération les fiches-projets destinées à former, à lutter contre les métiers en pénurie, en concertation avec les syndicats, les opérateurs du Forem, l'IFAPME ou d'autres intervenants spécialisés. Ce protocole a été signé dans l'enthousiasme par les partenaires de la construction. Si l'ensemble du secteur de la construction a confiance dans la démarche qui est celle du Gouvernement aujourd'hui, M. le Ministre Antoine aimerait que M. Jeholet et Mme Cornet attendent l'aboutissement de ces éléments-là pour pouvoir les apprécier correctement.

Il tient par ailleurs à souligner que la réforme du Forem avance bien. Elle sera, comme annoncé, clôturée pour le premier semestre 2012. Il rappelle que le Parlement wallon a déjà voté le premier décret, que le second est au Conseil d'État et que le troisième vient de franchir la première lecture. Les trois décrets sont maintenant dans le *pipe* et les deux derniers reviendront progressivement en Commission ainsi que l'approbation par le Gouvernement du contrat de gestion. Il pense que, de ce côté-là, le Gouvernement a bien avancé au niveau du Forem. Le processus de réforme a pris du temps parce qu'une concertation est nécessaire avec les partenaires sociaux, avec des syndicats maisons qui ne sont pas les mêmes que le syndicat du comité de gestion. L'opération de réforme est aussi menée dans la bonne entente et dans l'esprit de concertation sociale qui anime la Région wallonne depuis des années.

Programme 11 : Promotion de l'emploi

A.B. 31.06.00 – Subvention aux structures de gestion de centre-ville

M. Bayet constate que ce n'est pas la première fois que le Gouvernement wallon diminue les subventions dévolues aux structures de gestion de centre-ville. La réduction des crédits est ici de 287 000 euros tant en moyens d'action qu'en moyens de paiement. Il aimerait savoir si le Gouvernement a procédé à une analyse de ces structures et si ce mécanisme fonctionne moins bien.

M. le Ministre Antoine tient à signaler qu'on se situe toujours dans le financement des projets pilotes, étant donné que les arrêtés ne sont pas pris. Sa volonté est de restructurer l'ensemble des opérateurs qui interviennent, c'est-à-dire les agences de développement local et les structures de gestion de centre-ville. Il compte déposer une note d'orientation à la rentrée dans un objectif de rationalisation en vue d'éviter les doublons.

Programme 13 : Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem

Mme Cornet constate une évolution des allocations budgétaires, dont une qui diminue (l'A.B. 41.01.40 qui concerne les dépenses inhérentes au programme de transition professionnelle) et une est nulle pour les dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail de contractuels subventionnés sur la base de la loi-programme du 30 décembre 1988.

D'autres allocations de base concernent les chômeurs de longue durée dans le secteur non-marchand ou la promotion à l'auto-création d'activités dans le cadre du plan *Airbag*. Elle se réfère à l'exposé introductif de M. le Ministre qui a indiqué que ce projet de décret arrivait en troisième lecture au Gouvernement et qu'il serait examiné sous peu par le Parlement wallon. Elle souligne que le chômage de longue durée reste quand même un problème important et qu'il convient, d'une manière ou d'une autre, de l'appréhender et d'y apporter une réponse effective.

Elle aimerait savoir si la diminution de l'A.B. 41.01.40 pour en alimenter une autre a comme conséquence qu'on abandonne le raisonnement qui vise à endiguer le chômage de longue durée ou si M. le Ministre Antoine a d'autres idées en la matière.

Elle évoque aussi la problématique des APE qui a mobilisé les travaux de la Commission et du Parlement wallon. Elle constate que ce débat a connu de nombreux rebondissements, mais il en est un qui revient régulièrement et qui a refait curieusement surface, il y a quelques semaines, à l'initiative d'un membre de la majorité, lequel réclamait, comme l'avaient déjà fait des parlementaires libéraux, le cadastre des points APE. Elle aimerait savoir si M. le Ministre Antoine va honorer cette demande de l'ensemble du Parlement, qui consiste à fournir un cadastre des APE.

M. de Lamotte tient à souligner deux ou trois points qui ont été revendiqués en Commission et qui sont aujourd'hui le résultat de décisions prises par le Gouvernement, notamment la poursuite des *jobcoaching* et des agents constatateurs.

Au niveau de l'A.B. 41.01.40 qui concerne essentiellement les PTP, **M. le Ministre Antoine** indique que la diminution du crédit est due à différentes raisons : les PTP sont des chômeurs de longue durée, les contrats sont limités dans le temps, il y a nécessité de trouver la formation adéquate et les employeurs ne sont vraiment plus intéressés parce qu'ils demandent *in fine* de pouvoir pérenniser l'emploi de l'intéressé. Il a été demandé de transférer les PTP en APE.

Il est conscient qu'il faut revoir complètement le système des PTP. Cela implique malheureusement une concertation avec le Fédéral qui ne répond plus. L'accord de coopération est donc bloqué. Il souhaite revoir fondamentalement les PTP, notamment pour privilégier les chômeurs âgés de plus de 50 ans. Il signale en parallèle que, pour la première fois, les chômeurs de longue durée diminuent de plus de 5 % en Wallonie et que des chômeurs de quatre ans retrouvent du travail. Le nombre de chômeurs indemnisés et en stage d'attente diminue de 13 %. Les chômeurs de moins de 25 ans diminuent de 4,5 %. Il n'y a qu'une seule catégorie de chômeurs qui est en légère en augmentation, ce sont les chômeurs de plus de 50 ans. Il doit bien constater qu'il y a un manque de dispositifs en Wallonie qui leur est destiné, d'où le fait qu'il souhaite requalifier les PTP et les APE, marchands et non-marchands, pour donner une priorité aux plus de 50 ans. Il signale d'ailleurs que la note du formateur Elio Di Rupo avait aussi prévu que l'accompagnement allait concerner les plus de 50 ans.

Pour le cadastre APE, M. le Ministre Antoine signale qu'une réforme est déjà en cours au Forem. Elle vise à créer un service à gestion séparée pour la gestion des APE et des primes, ce qui n'existait pas auparavant et ce qui posait problème parce qu'il y avait confusion entre ce mécanisme de financement et les autres missions du Forem. Dès lors que ce service sera installé – puisque cela fait partie de la réforme du Forem qui est passée au Gouver-

nement la semaine précédente – il y aura un véritable pilotage qui devrait permettre d'établir à l'avenir ce type de cadastre.

Il signale qu'une ventilation est d'ores et déjà disponible. Ainsi, les secteurs les plus importants dans les points APE, en équivalents temps plein sont :

– l'action d'insertion socio-professionnelle (1 302 postes équivalents temps plein (ETP));
– l'aide familiale, les personnes âgées, les services à domicile (861 postes);
– les crèches et les garderies d'enfants (859 postes);
– les adultes handicapés physiques et mentaux (802 postes);
– la formation des adultes (691 postes);
– les maisons de la culture, les centres culturels (622 postes);
– l'aide au logement (572 postes);
– l'accueil, l'hébergement pour l'accompagnement social des personnes (496 postes);
– les aides et les services à domicile (495 postes);
– les maisons de repos et les personnes âgées (494 postes).

Rien que cela représente 7 199 postes équivalent temps plein, soit 50 % du secteur non-marchand.

Au niveau des pouvoirs locaux, on dispose aussi d'une ventilation par catégories :

– les associations de communes (notamment les intercommunales pour la collecte des déchets, les parcs à conteneurs et autres) : 1 961 ETP;
– les associations visées au chapitre 12 : 62 ETP;
– les CPAS : 5 295 ETP;
– les communes : 14 791 ETP;
– les établissements publics qui dépendent de la Communauté française (16 ETP), de la Région wallonne (356 ETP) et des provinces (336 ETP);
– les régies autonomes : 57 ETP;
– les services du Gouvernement de la Communauté : 66 ETP;
– les zones de police : 48,4 ETP.

On dispose donc d'une ventilation par poste qui est relativement connue même si, dans le non-marchand, cela évolue considérablement selon le renouvellement ou non des points APE. M . le Ministre Antoine signale que, pour le moment, le Gouvernement wallon est extrêmement parcimonieux parce que le budget est un peu lui-même sous tension. Il vérifie pour qu'il n'y ait pas de dépassement.

En fin d'année, il y aura des appels à projets dans le cadre du Plan Marshall 2.vert pour les métiers verts et le secteur social (aînés, handicapés et petite enfance) qui auront recours à des APE.

M. le Ministre Antoine souligne que le résultat en matière de recul du chômage est aujourd'hui indiscutable. On est à 13 % en Wallonie, Bruxelles est à 20 %. Même la Flandre salue les efforts consentis en Wallonie en matière de lutte contre le chômage. Le meilleur indicateur est quand même la diminution du chômage et l'augmentation des Wallons qui vont travailler hors de leur région. Aujourd'hui, ils sont 225 000 à aller travailler hors des limites de la Wallonie. De plus, les chiffres des formations dispensées dans le cadre du Plan Marshall 2.vert montrent un dépassement de 50 à 100 % des objectifs en termes de formation. La visite par les membres de la Commission du centre de compétence Initialis à Mons, au début du mois de mai 2011, a d'ailleurs permis de se rendre compte du succès de pareilles formations.

En réponse à la remarque de M. de Lamotte sur le succès de la lutte contre le chômage, M. le Ministre Antoine tient à indiquer que ce succès n'est pas dû qu'à la Région wallonne, mais aussi aux entreprises ou aux mesures prises par le Fédéral.

Programme 21 : Formation professionnelle

A.B. 12.01.11 – Plate-forme d'apprentissage des langues accessible à tout citoyen wallon

M. Noiret se réjouit aussi de la plate-forme « Langues », qui a l'air de se mettre enfin en œuvre. Il tient à souligner positivement cette avancée et cette concrétisation.

De manière globale, il constate que les inclinaisons que l'on observe à travers la modification budgétaire ne portent pas sur de très grands enjeux sur le plan des montants, mais portent sur de grands enjeux sur le plan qualitatif. Tout cela est évidemment digne de son soutien.

M. de Lamotte évoque les nouveaux projets mis en place, notamment la mise à disposition d'une plate-forme « Langues » accessible à tout citoyen. Il estime que l'on attendait avec impatience ce projet pour pouvoir développer l'apprentissage des langues. Il aborde aussi deux autres points qui sont l'auto-création d'activités et la poursuite des investissements dans les centres de formation professionnelle, notamment dans le cadre de la gestion des compétences vertes.

M. le Ministre Antoine remercie M. Noiret pour son compliment relatif à la plate-forme « Langues ». Il s'agit en effet d'une première mondiale que d'avoir l'accessibilité à un programme par Internet avec corrections individualisées. Les langues visées sont le néerlandais, l'anglais et l'allemand avec une possibilité d'extension pour l'italien et l'espagnol, soit de manière individuelle, soit de manière groupée.

M. de Lamotte s'enquiert de l'opérateur pour mettre en place cette plate-forme.

M. le Ministre Antoine signale qu'il doit encore être désigné. Sept offres ont été remises.

M. de Lamotte demande s'il sera possible de suivre d'autres cours de langues que dans les trois langues nationales.

M. le Ministre Antoine répond qu'outre le néerlandais, l'anglais et l'allemand, le projet prévoit aussi une faculté d'apprendre le français pour ceux qui ne sont pas locuteurs de naissance ou qui ne maîtrisent pas bien le français.

M. de Lamotte demande si ce sera à coût nul pour l'utilisateur.

M. le Ministre Antoine répond que tout est payé par les pouvoirs publics. Le Gouvernement wallon demandera simplement aux CPAS et aux communes, y compris aux ASBL concernées, de se mobiliser pour pouvoir quand même regrouper les apprenants. Il estime en effet qu'il y a plus de motivation si on est dans un groupe que si on est tout seul. Il considère que c'est vraiment une grande première dans le cadre d'un marché européen de près de cinq millions d'euros.

A.B. 33.12.00 – Subventions en vue de soutenir les actions de préqualification

M. Noiret se félicite de l'augmentation des moyens dédicacés aux EFT et OISP à concurrence de 1,9 million d'euros en moyens d'action et de 1,5 million d'euros en moyens de paiement. Il s'enquiert de la perspective en la matière. Il s'agit ici de se remettre dans ce qui avait été prévu par le décret et qui n'était toujours pas mis en œuvre. Cette action est évidemment un minimum, mais il souhaite obtenir de plus amples infirmation sur la suite des événements. Il pense qu'il est important de continuer à accorder de l'attention, mais aussi à mettre en œuvre ces outils qui s'adressent à la partie de la population qui est la éloignée de l'emploi.

Mme Cornet note aussi avec intérêt l'évolution de la position du Gouvernement wallon par rapport à la question des EFT et des OISP, en intégrant le fait que c'est souvent la seule chance de formation qu'ont les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, puisque le Forem a fait le choix de se concentrer sur un autre public.

Elle croit que, d'une manière ou d'une autre, M. le Ministre Antoine fait un pas dans leur direction, mais il lui semble que c'est une concession minime par rapport aux difficultés et aux inquiétudes que connaissent les EFT et OISP. Elle aimerait savoir s'il compte pérenniser cette démarche à leur égard au cours des années à venir et comment il va se positionner par rapport à cela.

Mme Kapompole souhaite aussi intervenir sur la question des entreprises de formation par le travail et des organismes d'insertion socio-professionnelle. Ce dossier lui tient particulièrement à cœur, tout comme à de nombreux parlementaires qui se sont exprimés aujourd'hui ou qui ne sont pas là.

Elle a vraiment apprécié le travail qu'a réalisé M. le Ministre Antoine, surtout parce qu'il a été interpellé par le secteur. Apparemment, celui-ci semble satisfait des avancées obtenues, notamment dans le cadre budgétaire que l'on connaît.

Elle tient aussi à dire que les deux postes concernés, à la fois pour ce qui concerne les ASBL et pour ce qui concerne les actions développées au niveau des CPAS, ont pu être augmentés, au travers notamment de changements intervenus dans les différents programmes budgétaires, en regroupant par exemple toute la politique d'alphabétisation. Le transfert de la politique d'alphabétisation du Forem vers le SPW constitue un choix, mais Mme Kapompole s'interroge sur le montant réellement affecté à la politique en termes d'entreprises de formation par le travail et d'organismes d'insertion socio-professionnelle. Elle pense que ce n'est pas nécessairement très clair, d'où peut-être la confusion dont a fait preuve sa collègue Mme Cornet pour, finalement, ne pas savoir le

montant réellement affecté à l'alphabétisation et celui qui l'est à la formation professionnelle. Elle aimerait donc en savoir un peu plus en la matière.

M. le Ministre Antoine tient à signaler qu'il n'y a aucune diminution de crédits pour « Lire et écrire » mais une simplification de la gestion des crédits, demandée par la Cour de comptes, qui fait remarquer précédemment que le Forem ne devait pas intervenir pour « Lire et écrire », mais bien le SPW. Il s'agit d'une opération blanche et 2,880 millions d'euros sont réservés au total à cette opération.

A.B. 33.41.00 – Subvention en vue de promouvoir les actions de lutte contre les discriminations dans le secteur de la formation

Mme Kapompole souhaite également mettre en évidence la politique en termes de lutte contre les discriminations. Les conventions sectorielles signées par M. le Ministre Antoine dans le domaine de l'insertion, de la formation et de l'enseignement comportent un axe spécifique pour ce qui concerne la politique d'égalité des chances. Or, elle constate une diminution des moyens budgétaires consacrés à ces politiques à concurrence de 200 000 euros, tant en moyens d'action qu'en moyens de paiement. Elle se demande donc comment il est possible de financer cette politique si les budgets diminuent.

Sans vouloir louanger le travail du Gouvernement flamand, elle trouve que celui-ci mène un travail en termes de politique de gestion de la diversité au niveau des ressources humaines qui est tout de même intéressant. Elle suggère dès lors d'effectuer une opération de *benchmarking*, de regarder ce qui se fait quand même correctement au nord du pays et de pouvoir le mettre en place au niveau wallon parce que beaucoup de personnes en Wallonie sont demandeuses de trouver du travail, d'avoir vraiment l'occasion de fournir et de mettre leurs compétences au service de la Wallonie, au service de son développement et qu'elles sont malheureusement freinées par le fait d'être différentes.

M. le Ministre Antoine reconnaît que le niveau de consommation est assez faible et que c'est essentiellement la branche syndicale qui en est l'artisan. Il n'y a pas beaucoup de demandes et la Région honore celles qui proviennent des organisations syndicales.

A.B. 33.43.00 – Subventions diverses aux ASBL en matière de formation

Mme Cornet constate que cette allocation budgétaire se voit ajustée à la baisse de 663 000 euros en moyens d'action et de 838 000 euros en moyens de paiement. Elle observe finalement que, pour les entreprises de formation par le travail, leur soutien financier diminue de 50 % cette année. Elle aimerait que M. le Ministre Antoine précise la démarche financière suivie par rapport aux EFT et aux OISP.

En relation avec la problématique des EFT et OISP, **M. de Lamotte** constate que les versements sont en cours pour les EFT puisqu'ils ont quasiment tous perçus leurs subventions de fonctionnement. Pour leur part, les OISP sont en train de recevoir les déclarations de créance pour pouvoir fonctionner de la meilleure manière.

Dans sa présentation générale, M. le Ministre Antoine a tenu à indiquer qu'il n'y aurait pas d'ajustement négatif pour les organisations. Il en déduit que, pour celles qui étaient au-delà de douze euros, s'il n'y a pas d'ajustement négatif, on ne va pas non plus toucher au plancher pour ne pas tuer le système. Il imagine qu'il n'est pas question de diminuer le plancher de dix euros.

M. le Ministre Antoine indique que les dépenses pour les EFT-OISP sont bien évidemment pérennisées. Elles sont inscrites au SPW et non pas sur le compte de réserves. Il reste donc à accomplir la dernière phase de 85 % à 100 %, qui représente un million d'euros. Vu les faibles marges présentes à l'ajustement et les remarques de ses collègues qui ont indiqué, à juste titre, qu'à l'initial, le financement des EFT et OISP était bien compris dans un phasage, il a été décidé de respecter ce qui était convenu. Néanmoins, M. le Ministre Antoine peut comprendre l'impatience des opérateurs. Pour un décret voté en 2004, entré en vigueur en 2008, avec un phasage de quatre ans, cela revient à dire qu'avant que le décret de 2004 ne soit d'application complètement, il se sera écoulé huit ans. C'est comme cela qu'il a été conçu mais la Région est au rendez-vous. La satisfaction des opérateurs est réelle. La correction s'impose en la matière, d'autant plus qu'il n'y a pas eu de correction négative. C'était aussi une demande du secteur. Si le Gouvernement procédait à une telle correction, il récupérerait 500 000 euros mais cela mettrait certains opérateurs en difficulté.

Il reste à aller chercher un million d'euros l'année prochaine. Vu l'évolution des choses, ce sera 500 000 euros à l'initial 2012 et le reste à l'ajusté. M. le Ministre Antoine considère qu'il s'agit d'un travail de longue haleine, de réinvestissement, avec des moyens toujours limités.

Il signale, à l'attention de M. de Lamotte, qu'il y a un cavalier budgétaire qui permet un transfert des offres de formation des ASBL dissoutes ou disparues. Il s'agissait aussi d'une grosse revendication du secteur. S'il ne

l'avait pas mentionné, les ASBL tombaient et il récupérait l'argent. M. le Ministre Antoine considère donc que les demandes du secteur ont bien été entendues et que le climat est vraiment excellent pour travailler à un autre projet de décret de financement qui permette réellement une anticipation des dépenses, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Le financement des EFT et OISP est donc pérenne et l'objectif visé est 100 %. Il manque un million d'euros mais M. le Ministre pense qu'on y parviendra l'année prochaine. Il sera alors possible d'aborder en confiance la révision du décret.

A.B. 33.44.00 (Nouveau) – Euroskills 2012

M. de Lamotte se félicite des crédits liés à l'organisation d'*Euroskills* 2012, qui sera un élément porteur pour la Région wallonne, puisqu'il revient à la Wallonie de l'organiser l'an prochain. Ce sera un élément de visibilité et d'image de la Région tout à fait porteur, avec la formation, avec la relance de l'économie, avec les exportations.

M. le Ministre Antoine indique que l'organisation d'*Euroskills* sera complètement financée en 2012 à Spa-Francorchamps. Cette organisation a déjà bénéficié d'autres cofinancements au niveau de l'éducation et de l'économie.

Programme 22 : Forem-Formation

A.B. 41.10.40 – Subvention pour le fonctionnement des centres de compétence

Mme Cornet constate qu'une allocation budgétaire concerne les centres de compétence, notamment en vue de rencontrer les besoins du WAN en matière de frais de fonctionnement. Elle aimerait que M. le Ministre Antoine précise si cette démarche du Gouvernement wallon est liée d'une manière ou d'une autre à d'éventuelles exigences que pourrait poser la compagnie Ryanair, notamment, à l'égard de BSCA, ou si c'est quelque chose de tout à fait isolé.

M. le Ministre Antoine tient à signaler que le complément de financement de 140 000 euros alloué en faveur du Wallonie Aerotraining Network (WAN) n'est pas lié à Ryanair, mais à des formations pour la production des pièces de l'Airbus 350. On se situe vraiment bien là dans la logique du Plan Marshall et des pôles de compétitivité.

A.B. 41.22.40 – Subvention en vue de créer l'auto-création d'activités

M. Noiret se réjouit de l'augmentation des crédits à concurrence de 478.000 euros pour les SAACE en sachant que cet outil est tout à fait précieux pour retisser le réseau d'indépendants et de petites entreprises en Wallonie. Il est non seulement opérationnel, mais est véritablement espéré par toute une série d'acteurs économiques. Il attend aussi confirmation pour les nouveaux agréments. Il aimerait savoir où on en est et quelle est la perspective à cet égard.

M. de Lamotte a aussi hâte de voir examiné le projet de décret dit «*Airbag*». Après avoir eu des contacts avec des jeunes indépendants, il a pu constater que ceux-ci l'attendent avec impatience parce que ce sera pour eux la mise sur orbite d'un certain nombre de décisions importantes.

Mme Kapompole tient également à remercier M. le Ministre pour l'augmentation des crédits dévolus aux SAACE. Etant donné le prochain dépôt du projet de décret dit « *Airbag* », elle aimerait obtenir des explications sur l'articulation future entre les SAACE et la politique « *Airbag* » : qu'en est-il, à l'heure actuelle, des structures qui sont déjà agréées, qui sont consolidées, stabilisées par rapport à ce nouveau dispositif ? Y a-t-il déjà une sensibilisation qui est réalisée pour que, lorsque le projet de décret sera véritablement voté au Parlement et surtout implémenté sur le terrain, toutes les dispositions soient prises.

Pour le plan « *Airbag* », **M. le Ministre Antoine** signale que les 470 000 euros supplémentaires permettent d'arriver au budget fixé à 3 millions d'euros. Le projet de décret reviendra prochainement du Conseil d'État, il sera donc soumis à l'examen de la présente Commission en septembre prochain. Il rappelle qu'il a toujours dit que l'objectif était le mois d'octobre. Tous les moyens non consommés seront versés au fonds de réserves dédicacé « *Airbag* » et la prime proposée sera de 12 500 euros sur deux ans, répartie sur quatre semestres, après bien sûr évaluation des revenus de l'intéressé par un comité d'évaluation. Le rôle du ministre sera donc extrêmement limité puisque ce seront les spécialistes qui jugeront si le projet est oui ou non solvable.

En réponse aux interrogations de M. De Lamotte et de Mme Kapompole, il indique que le Gouvernement wallon va préparer la venue de ce décret. Il a en effet passé une convention avec l'Union des Classes moyennes qui organise très régulièrement des grandes journées et soirées d'information qui préparent un grand nombre d'opérateurs en la matière. L'UCM mobilise vraiment ses partenaires et ses affiliés en vue de la création de ces nouvelles entreprises.

La meilleure preuve de reconnaissance de l'intérêt de ce dispositif est que le patronat flamand a demandé au Gouvernement wallon copie de son projet de décret, parce qu'il n'y a pas d'équivalent en Flandre. Pour une fois que la Wallonie a une bonne idée, elle est recopiée par les Flamands. Il estime qu'un tel dispositif manquait en Wallonie. Dans la prolongation des SAACE, il va permettre à quelqu'un qui a terminé son parcours de « couveuse » de s'installer comme indépendant et de profiter des 12 500 euros de prime. Il en est de même des indépendants à temps partiel ou des titulaires d'un diplôme de chef d'entreprise au niveau de l'IFAPME.

M. le Ministre constate que M. de Lamotte se félicite de l'agrément des SAACE.

Il rappelle que Mme Kapompole et M. Noiret ont posé la question d'une nouvelle demande d'agrément pour une structure bien déterminée. Comme il y a eu un refus, la SAACE a formellement redéposé un dossier. Étant donné que les moyens budgétaires existent, il ne devrait plus y avoir la moindre difficulté. Les responsables de cette structure ont déjà été reçus au cabinet du Ministre et à cette occasion, ils se sont vus expliquer la procédure. Tout est à présent en place pour l'agréer.

En ce qui concerne le refinancement des MIRE, M. le Ministre Antoine avoue avoir tout essayé, mais cela devenait beaucoup pour ses collègues du Gouvernement wallon.

A.B. 61.01.41 – Subvention au Forem pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle

En tant qu'habitante de Charleroi, **Mme Cornet** se félicite du soutien apporté par le Gouvernement wallon au projet de création du Campus technologique de l'aéropôle de Charleroi.

M. le Ministre Antoine estime que le Campus technologique est vraiment une pure merveille. Il a eu l'occasion d'y prononcer un discours et de s'engager là aussi sur les crédits manquants. Il estime que le Gouvernement wallon a tenu parole pour le financement du Campus technologique, ce qui lui a d'ailleurs valu les remerciements d'Agoria.

Programme 24 : IFAPME

A.B. 61.03.41 (Nouveau) – Subvention de fonctionnement d'infrastructures dédicacées à la gestion des compétences vertes

Au départ, **Mme Cornet** ne comprenait pas très bien ce que recouvrait le million d'euros qui est ordonnancé au sein de la nouvelle allocation budgétaire, mais les explications fournies par M. le Ministre Antoine dans le cadre de sa présentation sur le programme 24 ont répondu à sa question.

M. le Ministre Antoine estime que la demande M. Jacques Bounameaux, Administrateur général de l'IFAPME, a été rencontrée, de même que la demande de crédits en faveur de la lutte contre le décrochage des stagiaires. En effet, en fin de parcours, on enregistre des taux de 85 à 100 % d'insertion dans les six mois pour les apprentis et chefs d'entreprise. Par contre, il y a des abandons pendant la formation. Le Gouvernement wallon souhaite vraiment combattre ce gâchis en mobilisant des moyens budgétaires, y compris nouveaux, pour lutter contre le décrochage des apprentis. L'IFAPME n'a pas commencé les essais métiers pour éviter justement ce décrochage qui existe aussi dans l'enseignement, au Forem ou dans les EFT. Ce décrochage s'explique de différentes façons. Certains choisissent une formation pour fuir les sanctions. D'autres se trompent sur le contenu du métier. D'autres sont déçus par les niveaux de salaire qu'on va leur offrir. D'autres enfin, c'est notamment le cas pour les formations de l'IFAPME, ont trouvé du travail. Plutôt que de toucher une indemnité comme apprentis, ils préfèrent évidemment avoir un salaire. C'est la principale cause de l'abandon.

Programme 25 : Politiques croisées dans le cadre de la formation

A.B. 33.17.00 – Subventions pour la formation en alternance – Sortie ancien régime

M. Bayet aimerait savoir quelle est la situation de l'encours en formation en alternance, pour les heures de formation. L'allocation budgétaire renseigne une augmentation des moyens de 1,516 million d'euros en moyens d'action et de 1,515 million d'euros en moyens de paiement.

M. le Ministre Antoine indique qu'il a obtenu 4 millions d'euros qui sont récurrents jusqu'à extinction de la dette pour les primes à l'alternance qui datent de 2006 mais dont les opérateurs n'ont pas tous présenté des créances. Au fur et à mesure que les créances vont rentrer, le Gouvernement wallon les honorera mais l'opération est maintenant sous contrôle, non sans vives discussions au Gouvernement.

A.B. 41.02.40 – Subvention de fonctionnement à l'Office francophone de la formation en alternance

M. de Lamotte constate que rien n'a encore bougé en ce qui concerne l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA). Il aimerait savoir s'il y un retard à l'allumage ou dans la mise en route de l'OFFA. Il demande si un décret nouveau sera soumis à l'analyse des parlementaires wallons.

Enfin, pour mettre fin à tout suspense, il annonce que son groupe soutiendra la politique mise en oeuvre par M. le Ministre Antoine dans les matières qui relèvent de ses compétences emploi et formation, telles qu'elles sont présentées.

M. le Ministre Antoine signale, à l'attention de M. de Lamotte, que le projet de décret instituant l'OFFA est passé en première lecture au Gouvernement wallon. L'ASBL Sysfal est déjà en liquidation. Altis pourrait être prolongé en fonction de la réponse rapide ou non en provenance du secteur de la promotion sociale.

En bref, M. le Ministre Antoine estime que le respect scrupuleux des engagements pris à l'égard de la valorisation du point APE, en faveur du non-marchand et des pouvoirs locaux et l'augmentation des crédits pour les EFT et OISP, pour les SAACE ou encore pour *Greenwal* démontrent quand même une volonté de continuer à investir dans l'emploi et la formation. Il s'agit donc d'un ajustement qui est bien plus que technique et M. de Lamotte l'a d'ailleurs souligné par rapport à la plate-forme « Langues » dont il s'est réjoui.

V. VOTE

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 5-IV bcd (2010-2011) – N° 1 – Annexes 3 et 9 *partim*)

Par 8 voix contre 3, la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports a adopté le projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011, pour les sections et programmes afférents à ses compétences *ratione materiae*.

VI. RAPPORT

À l'unanimité des membres présents, la Commission a décidé d'accorder sa confiance à la Présidente et au Rapporteur pour l'élaboration du présent rapport.

Le Rapporteur,

M. de Lamotte.

La Présidente,

J. Kapompole.